

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 Juillet 2023 à 10 heures** aux Boulevard de l'environnement, Immeuble ELECTRO KALLEL, Les Berges Du Lac TUNIS, et ce, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et du compte modification comptable affectant les résultats reportés ;
- 6- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;
- 7- Prise de connaissance des mesures à prendre pour l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et le déclenchement des actions en justice contre les banques ;
- 8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société, sis aux Berges du Lac de Tunis, Boulevard de l'environnement, Immeuble Kallel, 3^{ème} étage, 1053, Tunis.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Projet de résolutions de la société ELECTROSTAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 JUILLET 2023.

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2021 et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ceux-ci faisant ressortir un total bilan de 104 206 449,648Dinars et un résultat déficitaire de 16 540 856,179 Dinars.L'Assemblée Générale Ordinaire approuve aussi les opérations réalisées en 2021 et logées au compte « Modifications comptables » pour un montant de 15 188 383,560 Dinars relatif aux deux affaires fiscales.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2021 et figurant au niveau du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires Aux comptes, approuve lesdites conventions sans aucune réserve.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans aucune réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que l'exercice 2021 s'est soldé par un résultat déficitaire de 16 540 856,179 DT, décide suite à la proposition du Conseil d'Administration de l'affecter en « Résultats Reportés ». Le Conseil d'Administration décide également d'affecter les pertes logées au compte « Modifications comptables » pour un montant de 15 188 383,560 dinars en « Résultats Reportés ».

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des Commissaires Aux Comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe Electrostar arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

7^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant Pris connaissance des faits relevés par la Direction Générale de la société ELECTROSTAR et rapportés au conseil d'administration du 15 Juin 2023 et concernant ladécision d'ouverture de procédure de règlement judiciaire et l engagement d'action en justice contre les banques, se reconnaît parfaitement instruite sur la situation de la société et sur les mesures à prendre pour assurer la continuité de son activité sociale et propose de mesurer les répercussions de cette action sur les sociétés filiales.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

8^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer et remplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

10^{ème} Décision : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités :

Le Conseil d'Administration confère les pouvoirs nécessaires au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités d'enregistrement ainsi que toutes les formalités requises par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents.